



Dossier # : 1217400001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria / Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

Il est recommandé :

D'adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria,

D'adopter, sans changements, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-10-10 22:13

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général par intérim
Direction générale , Cabinet du directeur général